COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE
& DU PAYS DE SILLÉ

4CPS

PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 18 JANVIER 2021

Date de Convocation : 13 Janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de conseillers présents ou représentés par leur suppléant : 29
Nombre de votants : 29

***

ORDRE DU JOUR

1) Vente de terrain dans la Zone d'activité
2) Validation du devis des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la ressourcerie
3) Décision modificative du budget principal
4) Subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes
5) Attributions de compensation prévisionnelles 2021
6) Périmètre du futur Contrat territorial de relance et de transition énergétique (CRTE)
7) Facturation de l'école de musique pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2020-2021
8) Avenant n°1 à la convention relative au Fonds Territorial Résilience
9) Nomination d'un élu référent « sécurité routière »
10) Tarifs de l'Espace Coworking
11) Affaires diverses
12) Questions orales

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le treize janvier 2021, s'est réuni à la salle des fêtes à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

Etaient présents : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Mikael JUPIN, Sylvie BOULLIER, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Sonia MOINET, Jean-Jacques OREILLER, Rémy MAUBOUSSIN, Martine COTTIN, Killian TRUCAS, Jean-Luc VIAU *(suppléant de Daniel LEFEVRE)*, Jean-Claude LEVEL, Nathalie PASQUIER-JENNY, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Stéphane BRUNET, Thierry DUBOIS, , Alain HORPIN, Loic CHAUMONT, Gérard GALPIN, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Michel PATRY, Laurence DUBOIS.

Absents excusés : Jean-Paul BROCHARD, Jacques CRAVEIA, Claire PECHABRIER (qui a donné pouvoir à Gérard GALPIN)

Assistait également Monsieur Eric BADIN, Directeur Général Adjoint de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance. La réunion initialement prévue à 18h30 a dû être avancée à 17h30 dans la salle des fêtes à Conlie en raison du couvre-feu. Elle remercie les élus d'être présents.

Monsieur Jean-Paul BLOT a été désigné Secrétaire de séance.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenu le 14 décembre 2020.

_____

N° 2021001DEL

Objet : Vente de terrain dans la Zone d'activité

Compte tenu de l'opportunité d'accueillir sur l'extension de la ZA du Bois des Cours, une entreprise de fabrication d'alimentation Bio pour les volailles, créatrice de 10 emplois, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder à la société qui sera créée spécifiquement pour le site de Sillé le Guillaume par Les Fermiers de Loué et la Coopérative Le Gouessant, un terrain d'une surface d'environ 4,5 hectares, prélevée sur les parcelles AK 126 à Sillé le Guillaume, OB 016 et OB 017 sur Rouessé Vassé au prix de 15 euros symboliques. La Présidente ou le Vice-Président sont autorisés à signer tout document utile à cette cession.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021002DEL

Objet : Validation du devis des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la ressourcerie

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à signer le devis de la société SOLESENS d'un montant de 99 990 euros HT pour l'implantation de 600 m² de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la ressourcerie. Le devis comprend la fourniture, la pose et le raccordement au réseau d'Enédis.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021003DEL

Objet : Décision modificative du budget principal

Considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative n°5 au Budget Général 2020

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer les décisions modificatives suivantes au Budget Général 2020,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement	**BP 2020**	**DM**
Chapitre 014 Atténuations de produits		
Art 739211 Attributions de compensation	1 137 200 €	+ 33 400 €
Recettes de fonctionnement	**BP 2020**	**DM**
Chapitre 73 Impôts et taxes		
Art 73211 Attribution de compensation	0 €	+22 730 €
Art 73223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	56 840 €	+ 10 670 €

Transmis au contrôle de légalité le 21.01.2021

N° 2021004DEL

OBJET : Subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes

Vu les comptes administratifs prévisionnels 2020 des budgets annexes, le conseil communautaire, après délibération, décide, à l'unanimité, de fixer les subventions d'équilibre versées par le Budget principal aux budgets annexes au titre de l'exercice 2020 comme suit :

- Budget annexe Enfance Jeunesse : 316 422,02 euros
- budget annexe Sillé-plage : 196 848,08 euros

Transmis au contrôle de légalité le 21.01.2021

N° 2021005DEL

Objet : Attributions de compensation prévisionnelles 2021

Le rapport de la CLECT 2020 a été approuvé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux :

RESULTAT DE LA CONSULTATION DES CONSEIL MUNICIPAUX SUR LE RAPPORT 2020 DE LA CLECT

Les délibération des CM doivent être prises dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport
Le rapport à été tranmis le 06/10/2020

24 COMMUNES		ont approuvé		n'ont pas approuvé		ne se sont pas exprimés	
NOM	POPULATION MUNICIPALE 01/01/2020	nombre	population	nombre	population	nombre	population
BERNAY NEUVY EN CHAMPAGNE	862	1	862				
CONLIE	1899	1	1899				
CRISSE	587	1	587				
CURES	485	1	485				
DEGRE	784	1	784				
DOMFRONT EN CHAMPAGNE	1034	1	1034				
LA CHAPELLE SAINT FRAY	441	1	441				
LA QUINTE	777	1	777				
LAVARDIN	735	1	735				
LE GREZ	397	1	397				
MEZIERES SOUS LAVARDIN	695	1	695				
MONT SAINT JEAN	640					1	640
NEUVILLALAIS	590	1	590				
NEUVILLETTE EN CHARNIE	293					1	293
PARENNES	508	1	508				
PEZE LE ROBERT	370	1	370				
ROUESSE VASSE	813	1	813				
ROUEZ	771					1	771
RUILLE EN CHAMPAGNE	322	1	322				
SAINTE SABINE SUR LONGEVE	763	1	763				
SAINT REMY DE SILLE	831	1	831				
SAINT SYMPHORIEN	562	1	562				
SILLE LE GUILLAUME	2305	1	2305				
TENNIE	1057	1	1057				
total	**18521**	**21**	**16817**	**0**	**0**	**3**	**1704**
		87,50%	**90,80%**	0,00%	0,00%	12,50%	9,20%

		communes	population
le rapport est adopté à la majorité qualifiée si		**66,67%**	**50,00%**
	soit	16	9 260,50
	OU si	**50,00%**	**66,67%**
	soit	12	12 347,33

Le Conseil communautaire prend acte du résultat des votes des conseils municipaux. Les attributions de compensation définitives 2020 sont donc arrêtées aux montants suivants :

FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE 4CPS
Attribution de Compensation DEFINITIVE 2020

Commune	AC definitive 2019	TRANSFERTS DE COMPETENCES au 1/1/2020	SMVDFG	Syndicat de la Longuève	MONTANT AC DEFINITIVE 2020
		Restitution SPRD	Lutte contre les ragondins		
Bernay-Neuvy-en-Champagne	28 037,35		*276,69*		28 314,04
Conlie	178 043,13		*347,81*		178 390,94
Crissé	-2 716,48				-2 716,48
Cures	8 024,92				8 024,92
Degré	51 074,17				51 074,17
Domfront en Champagne	20 840,43				20 840,43
La Chapelle St Fray	8 321,27				8 321,27
La Quinte	45 013,50				45 013,50
Lavardin	9 853,69				9 853,69
Le Grez	4,41				4,41
Mézières s/ Lavardin	8 263,70			*1 333,33*	9 597,03
Mont Saint Jean	3 936,93				3 936,93
Neuvillalais	2 304,41			*1 333,33*	3 637,74
Neuvillette-en-Charnie	-3 877,63		*164,99*		-3 712,64
Parennes	-838,32		*200,63*		-637,69
Pezé-le-Robert	-4 754,59				-4 754,59
Rouessé-Vassé	4 812,42		*330,69*		5 143,11
Rouez	-11 282,86		*368,24*		-10 914,62
Ruillé-en-Champagne	1 493,35		*184,86*		1 678,21
Saint-Rémy-de-Sillé	78 464,56		*193,75*		78 658,31
St Symphorien	126,91		*252,68*		379,59
Ste Sabine s/ Longève	7 781,61				7 781,61
Sillé-le-Guillaume	672 499,78		*405,32*		672 905,10
Tennie	24 958,88		*431,49*		25 390,37
TOTAL	1 130 385,54	*0,00*	*3 157,15*	*2 666,66*	1 136 209,35

Le conseil communautaire prend acte des attributions de compensation provisoires déterminées pour l'exercice 2021 qui seront versées trimestriellement, conformément au tableau de répartition suivant :

4CPS

FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE 4CPS
Attribution de Compensation PROVISOIRE 2021

Commune	AC definitive 2020		Montant de l'allocation compensatrice provisoire pour 2021	MONTANT AC PROVOSOIRE 2021 TRIMESTRIELLE
Bernay-Neuvy-en-Champagne	28 314,04 €		28 314,04 €	7 078,51 €
Conlie	178 390,94 €		178 390,94 €	44 597,74 €
Crissé	-2 716,48 €		-2 716,48 €	-679,12 €
Cures	8 024,92 €		8 024,92 €	2 006,23 €
Degré	51 074,17 €		51 074,17 €	12 768,54 €
Domfront en Champagne	20 840,43 €		20 840,43 €	5 210,11 €
La Chapelle St Fray	8 321,27 €		8 321,27 €	2 080,32 €
La Quinte	45 013,50 €		45 013,50 €	11 253,38 €
Lavardin	9 853,69 €		9 853,69 €	2 463,42 €
Le Grez	4,41 €		4,41 €	*régularisation au 4ème trimestre*
Mézières s/ Lavardin	9 597,03 €		9 597,03 €	2 399,26 €
Mont Saint Jean	3 936,93 €		3 936,93 €	984,23 €
Neuvillalais	3 637,74 €		3 637,74 €	909,44 €
Neuvillette-en-Charnie	-3 712,64 €		-3 712,64 €	-928,16 €
Parennes	-637,69 €		-637,69 €	-159,42 €
Pezé-le-Robert	-4 754,59 €		-4 754,59 €	-1 188,65 €
Rouessé-Vassé	5 143,11 €		5 143,11 €	1 285,78 €
Rouez	-10 914,62 €		-10 914,62 €	-2 728,66 €
Ruillé-en-Champagne	1 678,21 €		1 678,21 €	419,55 €
Saint-Rémy-de-Sillé	78 658,31 €		78 658,31 €	19 664,58 €
St Symphorien	379,59 €		379,59 €	*régularisation au 4ème trimestre*
Ste Sabine s/ Longève	7 781,61 €		7 781,61 €	1 945,40 €
Sillé-le-Guillaume	672 905,10 €		672 905,10 €	168 226,28 €
Tennie	25 390,37 €		25 390,37 €	6 347,59 €
TOTAL	1 136 209,35 €	*0,00 €*	1 136 209,35 €	

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021006DEL

OBJET : Périmètre du futur Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE)

Par circulaire jointe du 20 novembre 2020, le Premier Ministre a demandé d'engager la formalisation des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).
Ces contrats doivent permettre d'associer les collectivités territoriales à la mise en œuvre du plan de relance et d'accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale. Ils ont également pour vocation de traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les territoires. Les CRTE sont ainsi destinés à regrouper les démarches contractuelles existantes (telles que les contrats de ruralité par exemple).
La première étape d'élaboration de ces contrats consiste à déterminer le périmètre de référence de contractualisation. La circulaire indique notamment que le périmètre des futurs CRTE ne peut être inférieur à la maille intercommunale, ni supérieur à la maille départementale.
Les périmètres retenus, après concertation avec les élus concernés, devront être transmis au niveau national pour le 15 janvier 2021.
Suite à la réunion de concertation présidée le 7 janvier 2021 par Monsieur le Préfet de la Sarthe, sur la détermination des périmètres des futurs CRTE, le Bureau a émis l'avis suivant sur le périmètre de notre futur CRTE : Compte tenu de la démarche en cours pour quitter le Pays de la Haute Sarthe et l'adhésion au Pays du Mans au plus tard le 1er janvier 2022, et afin d'être cohérents avec les périmètres de planification comme le PCAET et le SCOT, le périmètre du CRTE devrait être calqué sur celui de la 4CPS avec, pour l'année en cours, une convention-cadre avec le Pays du Mans.
Le conseil communautaire, à l'unanimité, souhaite que le périmètre du CRTE soit calqué sur celui de la 4CPS avec, pour l'année en cours, une convention-cadre avec le Pays du Mans.
Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021007DEL

OBJET : - Facturation de l'école de musique pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2020-2021

Considérant que la période de 6 semaines concernée par le confinement correspond à la moitié des 12 semaines facturables sur le trimestre,

Considérant le travail fourni par les enseignants mais en reconnaissant qu'il ne correspond pas non plus aux attendus des élèves en termes de prestation par rapport à des cours en présentiel, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'appliquer une ristourne de 50% sur les 6 cours affectés par le télé-enseignement, soit une remise totale de 25% sur le trimestre.

Dans le cas où, pour différentes raisons, aucun dispositif n'a été proposé, les cours non-dispensés ne seront pas facturés, selon les modalités de remboursement de la délibération 2019105DEL du 27 mai 2019.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021008DEL

OBJET : - Avenant n°1 à la convention relative au Fonds Territorial Résilience

La région des Pays de la Loire a fait évoluer les modalités du dispositif Résilience pour permettre une adaptation continue au contexte changeant pour es acteurs économiques.

Parmi les changements :

- Dépôt des dossiers jusqu'au 30 septembre 2021 (au lieu du 31/12/2020)
- Elargissement de la cible des bénéficiaires potentiels aux entreprises comptant jusqu'à 50 salariés et présentant un CA annuel inférieur à 10 millions d'euros
- Les entreprises présentant un CA annuel entre 1 et 10 millions, et ce quel que soit leur secteur d'activité, le soutien proposé sera de 20 000 euros

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer avec la Région des Pays de la Loire, l'avenant n°1 à la convention relative au Fonds Territorial Résilience.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021009DEL

OBJET : - Nomination d'un élu référent « sécurité routière »

Par lettre en date du 22 décembre 2020, Monsieur le Préfet de la Sarthe nous demande de nommer au sein de la 4CPS un élu référent « sécurité routière » dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la 4CPS.

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Jean-Jacques OREILLER comme élu référent « sécurité routière » pour la 4CPS.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021010DEL

OBJET : - Nomination d'un élu référent « sécurité routière »

Par lettre en date du 22 décembre 2020, Monsieur le Préfet de la Sarthe nous demande de nommer au sein de la 4CPS un élu référent « sécurité routière » dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la 4CPS.

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Jean-Jacques OREILLER comme élu référent « sécurité routière » pour la 4CPS.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

N° 2021011DEL

OBJET : - Subvention de fonctionnement au Centre Social à Conlie

Dans l'attente du vote de la subvention de fonctionnement 2021 au Centre social Marie-Louise Souty, le conseil communautaire décide de verser chaque mois un douzième de la subvention annuelle 2020 d'un montant de 256 682 euros soit 21 390 euros / mois.

Transmis au contrôle de légalité le 22.01.2021

Dél. N°2021001DEL
Dél. N°2021002DEL
Dél. N°2021003DEL
Dél. N°2021004DEL
Dél. N°2021005DEL
Dél. N°2021006DEL
Dél. N°2021007DEL
Dél. N°2021008DEL
Dél. N°2021009DEL
Dél. N°2021010DEL
Dél. N°2021011DEL

_____

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 20 heures 00.

Vu pour être affiché le 26 janvier 2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente
Mme Valérie RADOU

